



Date envoi Régularisation charges

Par **palou9**, le **20/02/2017** à **17:56**

Bonjour,

Après avoir eu de gros problèmes suite régularisations de charges demandées sur 3 ans! j'ai engagé un avocat.

L'affaire est maintenant réglée.

Chat échaudé craint l'eau froide, je demande depuis fin 2016 que le bailleur(cabinet immobilier)m'adresse le décompte détaillé par nature des charges de la régularisation 2016.

En effet, comme le stipule l'article 23 de la loi du 6 juillet 1989, ils doivent me communiquer 1 mois avant la régularisation, un décompte détaillé par nature de charges.

Après 3 demandes de ma part, 2 par mail, 1 par courrier recommandé, et aujourd'hui nouveau mail, voici ce que l'on me répond:

"Madame,

Vous n'avez pas reçu de réponse de ma part, car je n'ai pas encore calculé la régularisation des charges au 31/12/2016.

Mais je suis parfaitement au courant qu'il faut vous envoyer les documents 1 mois facturation.

Vous recevrez donc ces documents dès qu'ils seront calculé.

Cordialement."

J'ai le sentiment que c'est flou, quelqu'un pourrait-il m'éclairer?

Merci infiniment par avance.

Par **palou9**, le **21/02/2017** à **09:22**

Bonjour,

Merci Janus2fr pour votre réponse. Mais non ce n'est pas une copropriété et c'est d'ailleurs pour cela que je ne demande pas la répartition entre locataires.